



Conclusions préliminaires de la Réunion générale 2016 du RSCD, Bangkok, 5-7 avril 2016

Rapport d'avancement 2015-2016 du RSCD

- Le RSCD a couvert un éventail d'institutions et de processus en 2015-2016
- Les rapports d'avancement présentés par le secrétariat ont fait l'objet d'un consensus général et ont reçu l'aval de la Réunion générale
- Il y a une reconnaissance générale parmi les membres du RSCD des coupes budgétaires liées à l'aide au développement et du débat en cours sur le processus de modernisation de l'APD et les défis y afférents.
- Des progrès ont été engrangés au plan de l'élaboration de réseaux régionaux de développement et du soutien politique émanant des organisations régionales, par le biais de résolutions spécifiques
- Il y a une reconnaissance de l'engagement croissant de certains membres du RSCD dans les débats et les processus liés à la coopération au développement à l'échelle nationale et les autres membres sont encouragés à suivre cet exemple

Concernant la Stratégie 2016-2020 du RSCD

- La nouvelle Stratégie du RSCD a suscité un accueil globalement favorable
- Introduire un préambule concernant les principaux défis socioéconomiques au niveau mondial liés au développement et au rétablissement de nos priorités syndicales universelles, telles la cohérence politique, le travail décent, la justice fiscale, la transition juste, etc.
- La nécessité de poursuivre au sein du RSCD la recherche axée sur la promotion du dialogue social et le rôle du secteur privé dans le développement et traduire celle-ci sous forme d'une action de promotion concrète a été réaffirmée
- Des propositions en vue d'une recherche approfondie et de matériels faciles d'utilisation seront envisagées, en tenant compte des objectifs de sensibilisation du RSCD et de la nécessité d'éviter les chevauchements ou la duplication de ce qui existe déjà. Les domaines de recherche pertinents seront assumés par les réseaux régionaux de développement
- Une version formatée révisée du document sera envoyée en vue de son approbation suivant un principe de non-objection

Concernant l'engagement syndical dans le cadre de l'Agenda 2030

- La liberté d'association et la négociation collective ont été inclus dans les indicateurs de l'Agenda 2030. Ceci est un acquis majeur mais les éléments manquants de l'Agenda du travail décent, notamment le dialogue social, ont été mis en exergue dans le cadre du processus des indicateurs
- Il a été recommandé de saisir les opportunités restantes dans le processus pour apporter les touches finales aux indicateurs, et ce aux fins de garantir des indicateurs d'évaluation de l'avancement sur nos priorités, en particulier l'Agenda du travail décent :
 - Au niveau international : À travers le Groupe d'experts interinstitutionnel sur les indicateurs des objectifs de développement durable et les processus connexes tels que le Forum politique de haut niveau, ainsi que par le biais d'agences spécialisées comme l'OIT
 - Au niveau régional : À travers les commissions régionales de l'ONU (Forums régionaux sur le développement durable) et leurs efforts visant l'orientation des contributions régionales au Programme 2030
 - Au niveau national : Mise en œuvre des stratégies de promotion visées dans les processus d'examen nationaux du Programme 2030 (ex : dialogue avec les gouvernements nationaux et leurs ministres compétents). Cela implique des efforts visant un niveau d'ambition supérieur au processus mondial
- Un contre-rapport de contrôle syndical sur la mise en œuvre et le suivi des ODD sera préparé par le RSCD
- Les plans de travail des réseaux régionaux de développement visant la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, y compris pour l'Europe, seront parachevés d'ici fin 2016

Concernant le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) et sa 2^e Réunion de haut niveau (RHN2)

- Les syndicats devraient participer activement au processus de suivi du PMCED
- Assurer une participation forte dans les préparatifs et l'établissement de l'ordre du jour de la RHN2, ainsi qu'une présence forte à cette dernière :
 - Les syndicats au sein des délégations officielles des gouvernements
 - Assurer l'assistance d'intervenants aux panels de haut niveau et aux événements parallèles
 - Participer à la négociation du document final
 - Chercher la participation et l'engagement des pays du BRICS à la RHN2

Concernant les approches futures en matière de partenariats syndicaux

- Le domaine de la Capacité organisationnelle se fonde sur les Principes syndicaux pour l'efficacité du développement. Les défis sont reconnus et le RSCD poursuivra les efforts avec les réseaux de développement régionaux en vue de l'établissement d'approches spécifiques pour assurer l'appropriation
- Concernant le rôle de l'Aide publique au développement dans la promotion du travail décent : La recherche proposée a été favorablement accueillie, même s'il s'agit d'un concept qui mérite d'être élaboré plus avant, en conformité avec le travail de sensibilisation du RSCD sur le thème du dialogue social
- Concernant les initiatives syndicales conjointes en matière de développement : Un engagement accru des membres du RSCD dans la mise à jour du Répertoire des projets de développement syndicaux a été réaffirmé. Le rôle du Secrétariat RSCD dans le partage d'informations sur les possibilités de financement futures a été salué

Concernant la communication et la diffusion

- Dans le cadre de la nouvelle phase du RSCD, les réseaux régionaux de développement joueront un rôle-clé dans la stratégie globale de Communication et diffusion du RSCD
- Un nouveau groupe de travail sur la communication et la diffusion du RSCD sera mis sur pied pour optimiser l'impact de l'action du RSCD et livrer une stratégie intégrée du RSCD en matière de communication et de diffusion
- Des nouveaux outils de communication et de diffusion seront mis au point (ex. vidéo, infographies) pour réaffirmer le rôle des syndicats en tant qu'acteurs du développement à part entière face aux gouvernements et aux organisations internationales
- Le recours à Equal Times fournira une opportunité supplémentaire de donner de la visibilité aux enjeux syndicaux et des travailleurs dans le contexte du développement